

52



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

**L'hon. Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur**

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le vendredi 12 mars 2010

**Quatrième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)**

le vendredi 12 mars 2010

10 h

Prière.

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens des environs de Miramichi, qui exhortent le gouvernement à faire l'achat d'un appareil IRM fixe ultramoderne pour leur hôpital. (Pétition 230.)

M. C. Landry (Tracadie-Sheila) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Saint John, de Quispamsis et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 231.)

L'hon. M^{me} Schryer dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Célébrer les femmes : Fait partie d'un monde meilleur*.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Lamrock :

49, *Loi sur les garderies éducatives*.

M. Williams donne avis de motion 53 portant que, le jeudi 18 mars 2010, appuyé par M. Fitch, il proposera ce qui suit :

attendu que l'annonce faite par le gouvernement le 25 février 2010 concernant la situation financière actuelle de Atcon Group et les garanties de prêt accordées par la province du Nouveau-Brunswick suscite d'immenses préoccupations financières chez les contribuables de la province ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à permettre au bureau du vérificateur général d'examiner toute transaction entre la province du Nouveau-Brunswick et Atcon Group depuis le 3 octobre 2006, pour s'assurer que toutes les précautions ont été prises comme il se doit afin de protéger l'argent des contribuables.

M. Alward donne avis de motion 54 portant que, le jeudi 18 mars 2010, appuyé par M. P. Robichaud, il proposera ce qui suit :

attendu que le ministre de l'Énergie et le leader parlementaire du gouvernement ont annoncé, le 26 février 2010, que le gouvernement rendra publics le projet de loi et l'entente définitive entre Énergie NB et Hydro-Québec le ou vers le 31 mars 2010, avant la tenue d'audiences parlementaires ;

attendu qu'il faut que les gens du Nouveau-Brunswick aient l'assurance que les avis, les mémoires et les sérieuses questions soulevées devant le comité parlementaire, y compris l'option d'annuler la transaction, seront étudiés et approfondis avant la signature d'un contrat, de sorte que les audiences ne se résument pas à une opération publicitaire ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la signature officielle d'un contrat entre Hydro-Québec, Énergie NB et la province du Nouveau-Brunswick jusqu'à ce que les mémoires, questions et avis présentés au comité parlementaire, y compris la possibilité d'annuler la transaction, aient été accueillis et évalués comme il se doit pour assurer la légitime participation du public aux audiences parlementaires et pour qu'aucune entente définitive ne soit signée avant que la population puisse voter sur la question.

L'hon. M. Byrne, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de l'Énergie et du ministère de la Santé, après quoi la deuxième lecture des projets de loi 30, 31, 32, 33 et 34 sera appelée.

Il est unanimement convenu de continuer de siéger une fois venue l'heure de la pause du midi et de lever la séance à 15 h.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Fraser.

Après un certain laps de temps, M^{me} Lavoie assume la suppléance à la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. Fraser reprend la présidence du comité.

La séance, suspendue à 13 h 48, reprend à 13 h 52 sous la présidence de M. Fraser.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. Le président du comité, M. Fraser, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 15 h.